# Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus – Sos Disparus



|  |
| --- |
| **REVUE DE PRESSE****Juillet 2020** |

Table des matières

[Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus – Sos Disparus 1](#_Toc47881980)

[**LA COUR D’ALGER A CONFIRMÉ LA DÉCISION DU JUGE D'INSTRUCTION PRÈS LE TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED** 3](#_Toc47881981)

[**Liberté 01 07 2020 Hakim Addad reste sous contrôle judiciaire.** 3](#_Toc47881982)

[**El Watan 02 07 2020 :Les avocats espèrent leur libération : Les procès de plusieurs détenus du hirak programmés aujourd’hui.** 4](#_Toc47881983)

[PROCÈS DE TROIS ACTIVISTES DE BÉJAÏA 7](#_Toc47881984)

[**Liberté 02 07 2020 3 ans de prison ferme requis.** 7](#_Toc47881985)

[**El Watan 04 07 2020 :Plusieurs détenus du hirak libérés : En attendant les autres…** 9](#_Toc47881986)

[**El watan 06 07 2020:Grâce présidentielle pour la libération immédiate de près de 4700 détenus** 12](#_Toc47881987)

[**Ses avocats réclament sa libération** 14](#_Toc47881988)

[**El Watan 07 07 2020 : Le dossier de Drareni renvoyé en correctionnelle.** 14](#_Toc47881989)

[**El Watan 11 07 2020 : Les congressistes du FFS ont élu la nouvelle instance présidentielle : Large victoire pour la liste de Hakim Belahcel.** 16](#_Toc47881990)

[**El Watan 16 07 2020 : Agression contre le personnel médical : Le gouvernement veut durcir la loi.**](#_Toc47881992) 18

[**El Watan 19 07 2020 : La pandémie atteint la prison d’El Harrach : Deuxième détenu décédé et plus d’une dizaine contaminés.** 2](#_Toc47881993)0

[**Liberté 22 07 2020 Un Algérien décède en Belgique.** 2](#_Toc47881995)4

[**Son affaire sera examinée par la chambre d’accusation près la cour d’Alger** 25](#_Toc47881996)

[**El Watan 23 07 2020 Le sort de Rachid Nekkaz connu le 29 juillet.** 25](#_Toc47881997)

[**El Watan 23 07 2020 Droits de l’homme : La présidente de SOS disparus est décédée hier.** 26](#_Toc47881998)

[**DÉCÈS DE FATIMA YOUS, PRÉSIDENTE DE SOS DISPARUS** 27](#_Toc47881999)

[**Liberté 23 07 2020 Une battante jusqu’au bout.** 28](#_Toc47882000)

[**Liberté 27 07 2020 Les harragas déferlent sur l’Espagne.** 29](#_Toc47882002)

[**El Watan 28 07 2020 Le procès de Drareni programmé pour le 3 août.** 3](#_Toc47882003)1

**LA COUR D’ALGER A CONFIRMÉ LA DÉCISION DU JUGE D'INSTRUCTION PRÈS LE TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED**

**Liberté 01 07 2020 Hakim Addad reste sous contrôle judiciaire.**

Photo : DR

La chambre d'accusation près la Cour d’Alger a confirmé, ce mercredi, la décision du juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed, de placer sous contrôle judiciaire l’ancien secrétaire général du Rassemblement-Action-Jeunesse (RAJ), Hakim Addad.

Arrêté le 14 Juin dernier, à Alger, et placé sous contrôle judiciaire depuis le 16 juin, Hakim Addad est poursuivi notamment pour “incitation à attroupement non armé”, “atteinte à l’intégrité du territoire” et “atteinte à l’intérêt national”.

**Rédaction Web**

**El Watan 02 07 2020 :Les avocats espèrent leur libération : Les procès de plusieurs détenus du hirak programmés aujourd’hui.**

****

**Des procès de militants du mouvement populaire, à l’instar de Fodil Boumala et Amira Bouraoui, sont programmés aujourd’hui. Le verdict dans l’affaire du président de l’Union démocratique et sociale (UDS) sera rendu public aujourd’hui à la cour d’Alger. Des membres du collectif de défense évoquent la libération «éventuelle» des activistes.**

**L**es autorités comptent-elles accélérer la cadence de libération des détenus d’opinion et politiques ?

Plusieurs procès de prisonniers du mouvement populaire sont programmés aujourd’hui à travers certaines juridictions du pays. «Pour le moment, il y a la programmation des procès de Amira Bouraoui, Karim Tabbou et Fodil Boumala.

J’ai entendu dire qu’une personne (Amraoui Abderahmane, Djelfa, ndlr), condamnée hier à une année de prison avec mandat de dépôt, a été libérée aujourd’hui.

Demain (aujourd’hui), il y aura éventuellement d’autres surprises. Nous attendons qu’il y ait d’autres programmations. J’attends personnellement celle des procès de Samir Benlarbi, Khaled Drareni et Slimane Hamitouche. Il y aura le transfert de leurs dossiers et leur programmation le même jour.

On verra le scénario du 2 janvier réédité, quand plusieurs détenus ont été libérés», signale MeAicha Zamit, membre du collectif de défense, contactée par El Watan.

Aujourd’hui, la 5e chambre criminelle près la cour d’Alger (Ruisseau) devra rendre son verdict dans l’affaire de l’examen du recours introduit par la défense concernant l’exécution de la décision de la condamnation, le 24 mars dernier, de Karim Tabbou à une année de prison ferme.

Interpellé le samedi 14 juin et placé sous mandat de dépôt par le juge d’instruction (comparution immédiate) mercredi 17 juin, Fodil Boumala voit son procès programmé pour aujourd’hui au tribunal de Dar El Beïda, signale le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Chefs d’inculpation : «incitation à attroupement non armé», «outrage à corps constitué», «publications pouvant porter atteinte à l’intérêt national».

L’audience d’Amira Bouraoui est programmée aussi pour ce jour (procès en appel), précise le CNLD.

La détenue a été condamnée à un an de prison ferme, le 21 juin dernier, par le tribunal de Chéraga (Alger) pour six chefs d’inculpation, dont «incitation à attroupement non armé», «offense ou dénigrement du dogme ou des préceptes de l’islam», «offense au président de la République par une expression outrageante, injurieuse ou diffamatoire», «publication pouvant porter atteinte à l’unité nationale».

Des juridictions du pays ont programmé pour aujourd’hui des affaires d’autres détenus.

Le procès des ex-détenus arrêtés le vendredi 4 octobre 2019 et mis en liberté provisoire le 2 janvier dernier (Hakim Addad, Ould Ouali Nassim, Massinissa Aissous, Djallal Mokrani et Hmimi Bouider), se tiendra aujourd’hui, après le dernier renvoi du 18 juin, indique le CLND.

**Réédition du scénario du 2 janvier ?**

«Il a déjà été renvoyé trois fois (23 avril, 7 mai, 18 juin). Le procès a été renvoyé automatiquement suite à la décision du ministère de la Justice (mesures de prévention contre la Covid-19)», précise le comité.

Il est à noter que la chambre d’accusation près la cour d’Alger a confirmé, hier, la décision du juge d’instruction du tribunal de Sidi M’hamed concernant le contrôle judiciaire de Hakim Addad. Addad a été arrêté le 14 juin dernier et placé sous contrôle judiciaire depuis le 16 juin.

A Mostaganem, le procès en appel de 22 citoyens interpellés dans une affaire liée à l’élection présidentielle du 12 décembre 2019 a été renvoyé à aujourd’hui à cause d’une erreur administrative : apparition d’un nouveau accusé par erreur dans cette affaire.

Le procès en appel concerne le verdict de la relaxe de 22 citoyens, parmi lesquels l’avocat Me Zehaf Benfelou et ses enfants, tous relaxés par le tribunal de Mostaganem en date du 5 mars dernier des accusations d’«incitation à attroupement», «incitation et empêchement des citoyens de voter», affirme le CLND.

A Bordj Bou Arréridj, le procès de Laalami Chems Eddine, dit Brahim, prévu initialement le 18 juin, a été renvoyé également à aujourd’hui. Même jour pour le procès de Zakaria Boussaha au tribunal d’El Hadjar (Annaba), alors qu’il était initialement programmé le 18 juin.

Y a-t-il une volonté de rééditer le «scénario» du 2 janvier 2020, où des détenus (76) ont été libérés, à la grande surprise de leurs avocats ?

Me Aicha Zamit en est convaincue : «Demain (aujourd’hui) il y aura des procès semblables à celui de Lakhdar Bouregaâ, qui a vu son procès programmé le même jour que le transfert du dossier.

Ce jour-là, nous avons eu l’information de libérations collectives au niveau de toutes les juridictions du pays. Mais c’étaient des remises en liberté sélectives. Nous ne l’espérons pas pour cette fois. Il devrait y avoir des ‘‘poids lourds’’ comme Karim Tabbou.»

[**IDDIR NADIR**](https://www.elwatan.com/edition/signature/?auteur=Iddir%20Nadir)

PROCÈS DE TROIS ACTIVISTES DE BÉJAÏA

**Liberté 02 07 2020 3 ans de prison ferme requis.**

© D. R.

Le procès des trois activistes du Hirak, Amar Berri, Merzoug Touati et Yanis Adjlia, arrêtés lors de la manifestation du vendredi 12 juin, s’est déroulé, hier, sous haute surveillance policière. Un important dispositif policier a été déployé autour du siège du palais de justice de Béjaïa. Tous les accès menant au tribunal ont été bouclés par des renforts de CNS pour empêcher le rassemblement des citoyens venus soutenir les trois prévenus.

Les quelques dizaines de manifestants qui se sont rassemblés, vers 10h, devant le stade scolaire situé à un jet de pierre du tribunal, ont été finalement dispersés par la police qui a opéré à des interpellations parmi les manifestants dont l’ancien parlementaire de Béjaïa Khaled Tazaghart et l’ancien policier Zahir Moulaoui.

À l’intérieur du tribunal, les avocats étaient en nombre pour défendre le dossier des trois activistes du hirak.  Outre les membres du collectif de défense affiliés au barreau de Béjaïa, des dizaines d’avocats sont venus de plusieurs wilayas, notamment de Sétif, de Bouira, d’Alger, de Tizi Ouzou, de Boumerdèset de Chlef.  À l’heure où nous mettons sous presse, le procureur de la République a requis une peine de trois années de prison ferme contre les trois accusés assortie d’une amende de 200 000 DA.

Il faut rappeler qu’ils sont poursuivis pour de lourds chefs d’inculpation. “Atteinte à la personne du président de la République” et “outrage à corps constitué” pour Amar Berri et “incitation à attroupement non armé”, “publication pouvant porter atteinte à l'intérêt national” et “mise en danger de la vie d'autrui durant la période du confinement” pour les deux autres accusés.

À noter que la forte présence policière a aussi rendu impossible la tenue d’un rassemblement qui devait avoir lieu à la place de la Liberté d’expression Saïd-Mekbel et auquel le Pacte de l’alternative démocratique (branche locale) a appelé. Cela dit, des militants politiques et autres acteurs de la société civile de la région n’ont pas cessé d’appeler leurs concitoyens à faire preuve de vigilance en cette période de crise sanitaire.

**KAMAL OUHNIA**

**El Watan 04 07 2020 :Plusieurs détenus du hirak libérés : En attendant les autres…**



**Cette grâce a touché exactement six détenus condamnés définitivement, en l’occurrence : Ilyas Bahlat, Malik Riahi, Allal Cherif Nasredine, Djeloul Chedad, Daoud Ben Amrane Djilali et Hocine Khader.**

**C**e jeudi 2 juillet, aux abords de la prison de Koléa, il y avait comme un air de fête : Amira Bouraoui, Karim Tabbou, ou encore Samir Belarbi franchissaient sous les hourras le portail du pénitencier dans le sens de la lumière.

Les images de leur libération ont vite fait le tour des réseaux sociaux où on les voit célébrés comme des héros par une foule transfigurée, massée pendant des heures sous le cagnard, et leurs noms scandés avec ferveur.

Karim Tabbou avait carrément du mal à se frayer un passage au milieu de la foule compacte jusqu’au véhicule qui devait le ramener, en compagnie de ses parents, vers la maison familiale où l’attendaient ses enfants sur des charbons ardents.

Toute la journée de ce jeudi, on pouvait suivre tour à tour, par réseaux sociaux interposés, les retrouvailles émouvantes de Amira avec sa sœur juste à sa sortie de prison, l’étreignant de toutes ses forces ; Samir Benlarbi accueilli en héros dans son quartier, accompagné de Me Mostefa Bouchachi.

Sans oublier les autres hirakistes libérés le même jour, à l’instar de Slimane Hamitouche de retour parmi les siens, ou encore le jeune Malik Riahi se jetant dans les bras de sa maman, à Aïn Témouchent, et faisant le serment de poursuivre la lutte.

D’aucuns n’ont pas manqué de relever l’heureuse coïncidence entre ces libérations, même partielles, même tronquées, et le rapatriement des crânes des résistants algériens séquestrés au Musée de l’Homme, à Paris, après une longue bataille procédurière.

Une façon de marquer la jonction entre tous nos héros et tous les combats qui ont jalonné notre histoire et façonné ce formidable continuum des luttes du peuple algérien.

Outre ces figures emblématiques du Mouvement populaire, il convient de rappeler que d’autres activistes ont bénéficié d’une grâce présidentielle en vertu d’un décret promulgué le 1er juillet dernier à l’occasion du 58e anniversaire de l’indépendance.

Cette grâce touchait exactement six détenus condamnés définitivement, en l’occurrence : Ilyas Bahlat, Malik Riahi, Allal Cherif Nasredine, Djeloul Chedad, Daoud Ben Amrane Djilali et Hocine Khader. Si la joie était incommensurable en voyant ces militants retrouver leurs familles, cette libération avait toutefois un goût d’inachevé.

D’abord, parce que, comme a tenu à le souligner Karim Tabbou dans une déclaration publique, «il ne s’agit que d’une liberté provisoire». Dans son cas par exemple, son procès qui était programmé pour le 29 juin, a été renvoyé au 14 septembre.

M.Tabbou a été remis en liberté sur décision de la chambre d’accusation près la cour d’Alger après avoir étudié le recours introduit par ses avocats. Il avait été condamné en appel, rappelle-t-on, le 24 mars dernier à un an de prison ferme à l’issue d’un procès bâclé alors qu’il devait être libéré le 26 mars.

Dans le cas de Amira Bouraoui, «son affaire est renvoyée au 24 septembre 2020» par la cour de Tipasa, précise le Comité national pour la libération des détenus (CNLD). Arrêtée le 17 juin, l’icône des luttes citoyennes a été condamnée le 21 juin à une année de prison ferme par le tribunal de Chéraga, et devait être jugée en appel ce jeudi 2 juillet.

Pour ce qui est de Samir Benlarbi et Slimane Hamitouche, «c’est le juge d’instruction en charge de leurs dossiers qui a ordonné leur mise en liberté provisoire», rapporte l’APS en citant le parquet général près la cour d’Alger.

Samir Benlarbi et Slimane Hamitouche, qui ont été arrêtés lors d’une manifestation du hirak populaire le 7 mars, à Alger, et placés sous mandat de dépôt, attendent toujours la programmation de leur procès.

Il convient de citer également l’épée de Damoclès qui pèse sur d’autres figures de proue du mouvement de contestation comme Hakim Addad et Fodil Boumala qui sont toujours sous contrôle judiciaire.

**73 détenus d’opinion toujours incarcérés selon le CNLD**

Autre réalité qui gâche la fête : il s’agit, comme nous l’avons signalé précédemment, d’un mouvement extrêmement partiel, sachant que des dizaines de détenus de différentes wilayas croupissent toujours en prison.

«Dans les villes du Sud, il n’y a pas de caméras. Les détenus du hirak ne sont pas sortis de prison», a regretté l’écrivain Saïd Khatibi dont le frère Hamada a été condamné le 24 juin dernier à 1 an de prison ferme par le tribunal de Bou Saâda pour des publications Facebook «pouvant porter atteinte à l’intérêt national».

Selon une liste actualisée des détenus d’opinion et prisonniers politiques maintenus en prison, et qui a été mise à jour par le CNLD ce 2 juillet, il y a pas moins de 73 détenus issus de 28 wilayas qui sont toujours incarcérés.

Compte tenu de ce chiffre, on est loin d’un remake de la vague du 2 janvier dernier où 76 détenus du hirak ont été libérés en bloc. Parmi les détenus maintenus en prison : notre confrère Khaled Drareni. Les appels à sa remise en liberté se sont particulièrement intensifiés depuis jeudi.

«Ne vous inquiétez pas pour moi, j’ai la conscience tranquille. Je suis un journaliste libre et je resterai libre», a clamé Khaled depuis sa cellule à la prison de Koléa, ce jeudi 2 juillet.

Une déclaration qui a été relayée par Me Abdelghani Badi, et qui témoigne si besoin est de la force de caractère de notre confrère qui est privé de sa liberté depuis le 27 mars dernier.

Les réactions appelant à la libération de l’ensemble des détenus, sans distinction aucune, se sont multipliés depuis ce signe de détente. «La célébration de l’indépendance est une opportunité pour libérer tous les détenus d’opinion afin de surmonter cette impasse politique», préconise le sociologue Nacer Djabi dans un post publié ce vendredi sur sa page Facebook.

M. Djabi estime que la solution politique ne peut s’accomplir qu’en «garantissant de façon pérenne l’indépendance de la justice, les libertés individuelles et collectives réclamées par le hirak».

Me Mostefa Bouchahi qui a accompagnait le militant Samir Benlarbi, de retour chez lui, a déclaré au site Tariq News : «Je suis heureux pour Samir, pour les enfants de Samir, pour la maman de Samir, et tous ceux qui attendaient la sortie de Samir.

J’espère que la libération de Samir, de Slimane, de Karim… est le début d’un véritable apaisement. Notre joie ne sera pas complète avant la libération de l’ensemble des détenus d’opinion.»

De son côté, Karim Tabbou, après avoir remercié vivement les Algériens pour leur mobilisation solidaire, a fait le lien avec l’anniversaire de l’indépendance de notre pays en déclarant à la chaîne Berbère TV : «Le plus important, ce n’est pas moi.

Neuf mois de prison, c’est rien, c’est un combat. Nous serons vraiment heureux le jour où on arrivera à la libération de l’Algérie».

[**MUSTAPHA BENFODIL**](https://www.elwatan.com/edition/signature/?auteur=Mustapha%20Benfodil)

**El watan 06 07 2020 :Grâce présidentielle pour la libération immédiate de près de 4700 détenus.**

**Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé samedi un décret portant des mesures de grâce qui aboutiront à la libération immédiate de près de 4700 détenus, a indiqué un communiqué de la présidence de la République.**

«A l’occasion du 58e anniversaire de la Fête de l’indépendance et de la jeunesse, et en consécration des traditions de tolérance ancrées chez notre vaillant peuple et tirées des valeurs de notre religion, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé, conformément à la Constitution et aux dispositions du Code pénal modifié et complété et après avis consultatif du Conseil supérieur de magistrature, un décret portant les mesures suivantes : une grâce totale de la peine au profit des individus détenus et non détenus définitivement condamnés dont il ne reste de leur peine que 6 mois ou moins à purger.

Une réduction partielle de 6 mois de la peine, si le restant à purger est supérieur à 6 mois ou égal ou inférieur à 20 ans. La réduction totale et partielle de la peine est portée à 12 mois pour les détenus, condamnés définitivement, dont l’âge est égal ou dépasse soixante-cinq ans à la date de la signature du décret.

Sont exclus de ces mesures, les individus détenus concernés par l’application des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, les individus condamnés dans des affaires de crimes terroristes, trahison, espionnage, massacre, trafic de drogues, fuite, parricide, empoisonnement, les crimes de dilapidation volontaire et de détournement de deniers publics, corruption, l’octroi de privilège dans les marchés, l’abus de fonction, le trafic d’influence, le blanchiment d’argent, falsification de la monnaie et contrebande», a ajouté la même source.

Il s’agit aussi des crimes de «trafic ou de tentative de trafic de drogue, et des crimes d’attentat à la pudeur sur mineurs avec viol, ainsi que les infractions à la législation et à la réglementation de changes et des mouvements des capitaux».

«Les mesures de grâce présidentielle ne sont pas applicables sur les personnes condamnées par des juridictions militaires, les individus condamnés à des peines de travail d’intérêt général, les individus détenus pour violation des engagements relatifs à l’application de cette peine, et des personnes bénéficiaires du placement sous surveillance électronique», a précisé le communiqué.

«Les mesures de grâce décidées aujourd’hui par le président de la République aboutiront à la libération immédiate de près de 4700 détenus», a conclu le communiqué.

[**APS**](https://www.elwatan.com/edition/signature/?auteur=APS)

**Ses avocats réclament sa libération**

**El Watan 07 07 2020 : Le dossier de Drareni renvoyé en correctionnelle.**

**Le dossier du journaliste Khaled Drareni a été renvoyé, hier, devant la section correctionnelle du tribunal de Sidi M’hamed (Alger), en attendant la programmation de son procès, apprend-on auprès de son avocat Abdelghani Badi.**

«Le dossier de Khaled Drarni a été renvoyé devant le tribunal correctionnel, en attendant la programmation de son procès. Pour rappel, il est poursuivi dans le même dossier que Samir Benlarbi et Slimane Hamitouche.

Ils sont libres, nous souhaitons qu’il soit libéré lui aussi», a posté, hier, Me Badi, sur sa page Facebook. Directeur du site Casbah Tribune et correspondant de la chaîne TV5 Monde, Khaled Drareni a été arrêté le samedi 7 mars à Alger alors qu’il couvrait une marche du hirak.

Il est placé sous contrôle judiciaire après une garde à vue au commissariat Cavaignac, en compagnie des militants du mouvement populaire Samir Benlarbi, Slimane Hamitouche et Toufik Hassani.

Drareni est présenté le 29 mars devant le tribunal de Sidi M’hamed afin d’exécuter la décision de la chambre d’accusation qui a annulé le contrôle judiciaire. Le journaliste est accusé d’«atteinte à l’unité nationale» et «incitation à attroupement non armé». Aujourd’hui, les avocats devraient être informés de la date de programmation de son audience.

«C’est aujourd’hui (hier), qu’il y a eu le renvoi du dossier. La justice a 20 jours pour programmer l’audience. Aujourd’hui, nous avons été informés au tribunal de Sidi M’hamed que demain la date sera éventuellement connue. S’il y a une volonté d’apaisement, l’audience sera programmée très rapidement.

Le jour de l’audience, nous demanderons au la libération de Drareni», signale Me Aïcha Zamit, membre du collectif d’audience.

Il est à noter que le journaliste a été arrêté dans le même dossier que Benlarbi et Hamitouche, qui ont bénéficié d’une remise en liberté le 2 juillet, au grand étonnement de ses avocats.

«Pourquoi Drareni n’a pas été libéré, alors que c’est le seul à avoir bénéficié du contrôle judiciaire au niveau du juge d’instruction ? C’est le même juge qui a ordonné la libération des deux autres (militants) jeudi dernier», indique l’avocate.

Dans une pétition rendue publique  samedi 28 mars, des journalistes, des avocats, des militants associatifs et partisans réclament la libération immédiate du journaliste et la levée de toutes les poursuites pénales à son encontre.

Pour ces signataires, les faits qui sont reprochés à Drareni «lors des différents interrogatoires qu’il a subis et dont il a rendu compte publiquement sont liés exclusivement à l’exercice de sa profession».

[**IDDIR NADIR**](https://www.elwatan.com/edition/signature/?auteur=Iddir%20Nadir)

**El Watan 11 07 2020 : Les congressistes du FFS ont élu la nouvelle instance présidentielle : Large victoire pour la liste de Hakim Belahcel.**

**Hier, le doyen des partis de l’opposition a pu enfin élire sa nouvelle équipe. Deux listes ont été soumises au vote des congressistes.**

Le congrès extraordinaire du Front des forces socialistes (FFS) a finalement eu lieu hier à l’hôtel Mazafran, dans la commune de Zéralda. Un seul point à l’ordre du jour de cet événement : l’élection d’une nouvelle instance présidentielle, qui aura pour mission principale l’assainissement du climat de tension qui pèse au sein du parti et sa réhabilitation en prévision de la prochaine reconfiguration du champ politique national.

Hier, le doyen des partis de l’opposition a pu enfin élire sa nouvelle équipe. Deux listes ont été soumises au vote des congressistes qui sont rentrés chez eux dès l’accomplissement de cet acte.

La première est composée d’Ahmed Djeddaï de la fédération d’Alger, Ikhlef Bouaïche de la fédération de Béjaïa, de Noureddine Berkaine de la fédération de Tizi Ouzou, Semmache Kamal de la fédération de Sétif, et de Nadia Idehhadène de la fédération de Boumerdès.

Dans la seconde liste, figurent le secrétaire national en poste, Hakim Belahcel de la fédération de Boumerdès, Brahim Meziani de la fédération de Béjaïa, Soufiane Chioukh de la fédération de Constantine, Hadji M’hammed de la fédération de Chlef, et Noura Touahri de la fédération d’Alger. Seuls les congressistes figurant sur les listes de 2018 et validées par la commission de préparation du congrès national ont pris part à ce congrès extraordinaire. Ils sont venus de plusieurs wilayas du pays. Sur les 331 votants, 325 se sont exprimés et 6 bulletins «nul».

La liste dirigée par Belahcel a eu 176 voix contre 149 pour celle menée par Djeddai. Ainsi, Hakim Belahcel et ses pairs ont gagné cette bataille et auront du pain sur la planche ! Ce congrès extraordinaire qui s’est déroulé, dans un chapiteau aménagé pour la circonstance, se veut, selon ses animateurs, rassembleur.

L’enjeu est l’unification des rangs d’un parti qui a vécu ces dernières années sa plus grave crise avec des tiraillements internes et une lutte acharnée de clans. A l’entame des travaux du congrès, Mohamed Nebbou, ancien premier secrétaire, et qui a donné le coup d’envoi, a rassuré que dorénavant la politique de l’exclusion sera bannie et chaque militant aura sa place et son mot à dire dans la formation fondée par le chef historique, feu Hocine Aït Ahmed.

Pour lui, après la proclamation des résultats, il n’y a et n’y aura ni vainqueur, ni vaincu : «Le seul vainqueur de ce congrès est le FFS qui en sortira certainement grandi, en espérant que les engagements pris par les candidats seront tenus, à savoir l’application stricte des statuts et du règlement intérieur, le respect des résolutions du 5e congrès national et surtout l’engagement d’aller vers un 6e congrès ordinaire rassembleur, dans la sérénité et sans exclusion.»

**Bannir la politique de l’exclusion**

Nebbou rappelle que les militants de la base veulent tous en finir avec cette situation caractérisée par les guerres de clans et les contradictions et aspirent à une solution pour remettre le FFS sur les rails et la voie de la légalité.

«Quelle que soit l’équipe gagnante, elle travaillera en respectant les statuts du parti. Ce que le FFS a vécu va nous servir d’expérience pour ne pas rééditer les erreurs du passé. Nous voulons bâtir un parti fort qui aura sa place dans une Algérie libre, ce à quoi aspirait feu Aït Ahmed» a soutenu l’ex-premier secrétaire Hakim Belahcel.

Pour beaucoup de congressistes, ce congrès qui est le fruit de compromis et de convergence d’initiatives, représente, au-delà de l’obligation statutaire et réglementaire, une opportunité pour amorcer un processus inclusif d’un règlement par les instruments démocratiques des problèmes qui se posent devant eux. «Ces assises permettront au parti de retrouver la légitimité, restaurer l’autorité, rétablir la confiance et ramener la sérénité en son sein et entre les militants.»

A l’issue de l’opération de vote, l’équipe gagnante s’est s’engagée à œuvrer pour le rassemblement sans exclusive, dépassant tous les clivages que la crise a engendrés. «Nous rejetons toute stigmatisation, tout désir de vengeance ou de marginalisation.

Notre démarche se veut claire et responsable. Nous sommes convaincus qu’une fois l’apaisement retrouvé, toutes les divergences organiques et politiques peuvent se régler par le retour du débat serein, du sens des responsabilités, et de la volonté de mettre l’intérêt de notre parti et de notre pays au-dessus de toute autre considération», insistent les congressistes ayant soutenu et approuvé la liste dirigée par Hakim Belahcel.

[**NABILA AMIR**](https://www.elwatan.com/edition/signature/?auteur=Nabila%20Amir)

**El Watan 16 07 2020 : Agression contre le personnel médical : Le gouvernement veut durcir la loi.**

 **Le gouvernement réagit face à la montée du phénomène des agressions contre le personnel médical et paramédical en cette période de crise sanitaire.**

Il compte durcir le dispositif législatif pour la protection de cette catégorie de fonctionnaires et punir sévèrement, en parallèle, les auteurs de ces dépassements, qui ont pris des proportions inquiétantes.

En effet, dans un communiqué rendu public mardi soir, le Premier ministère qualifie d’«inadmissibles» ces actes, dont la finalité «est de porter atteinte à la sécurité et à l’intégrité des personnes et des biens publics».

«Il a été constaté ces dernières semaines de multiples agressions physiques et verbales perpétrées à l’encontre du personnel médical, paramédical, administratif et de citoyens se trouvant dans l’enceinte de certains hôpitaux et autres structures de santé, accompagnées parfois d’actes de détérioration et de destruction de biens publics et de matériels médicaux», rappelle le Premier ministre dans son communiqué.

Selon la même source, «il a été également relevé la manipulation et la diffusion d’images via les réseaux sociaux et médias interposés, qui portent atteinte à la dignité des patients et de leurs familles, ainsi qu’au professionnalisme et à l’intégrité morale du corps médical».

A travers ces actes, estime la même source, «les auteurs tentent vainement de décrédibiliser l’action du service public de santé et les efforts déployés et sacrifices consentis par l’ensemble des personnels du corps médical».

[**MADJID MAKEDHI**](https://www.elwatan.com/edition/signature/?auteur=Madjid%20%20Makedhi)

**El Watan 19 07 2020 : La pandémie atteint la prison d’El Harrach : Deuxième détenu décédé et plus d’une dizaine contaminés.**



**Le décès de Moussa Benhamadi, ancien ministre des TIC (Technologies de l’information et de la communication), suite à des complications liées à sa contamination à la Covid-19, porte à deux le nombre de détenus d’El Harrach emportés par ce virus, huit autres sont hospitalisés au pavillon carcéral du CHU Mustapha à Alger, alors qu’au moins cinq font l’objet d’un isolement au niveau de l’établissement pénitentiaire.**

L’ex-ministre des TIC, Moussa Benhamadi, est décédé dans la nuit de vendredi à samedi, au CHU Mustapha Pacha, à Alger, après son admission au service réanimation pour complication grave causée par sa contamination à la Covid-19, à la prison d’El Harrach, où il a été placé en détention provisoire par le magistrat instructeur près la Cour suprême, le 18 septembre dernier. Il est le deuxième détenu de l’établissement pénitentiaire mort de la Covid-19.

Le premier est le défunt Ali Lakhdari, médecin et trésorier de l’association Paix et solidarité, que présidait l’ex-ministre de la Solidarité, Djamel Ould Abbès.

Placé en détention provisoire à l’été 2019, dans le cadre de l’affaire relative au détournement des fonds de la solidarité nationale, il souffrait d’une lourde maladie respiratoire. Il était isolé à l’infirmerie de l’établissement, lorsqu’il a rendu l’âme après sa contamination par le virus.

C’était la panique à la prison et de nombreuses mesures sanitaires ont été prises pour faire face à une éventuelle propagation de la pandémie parmi les prisonniers, d’autant que quelques gardiens et des détenus avaient été dépistés positifs et donc confinés jusqu’à leur guérison.

Cependant, depuis quelques semaines, notamment à la suite des derniers procès et l’extraction des prévenus de la prison, le nombre de contaminations a augmenté.

D’abord Ahmed Ouyahia, qui a été atteint lors de sa sortie au cimetière pour assister à l’enterrement de son frère, puis Amara Benyounès, Abdelmalek Sellal et Youcef Yousfi, tous transférés à l’hôpital Mustapha Pacha à Alger, et dont l’état de santé s’est amélioré depuis.

Aujourd’hui, plusieurs personnalités, en détention provisoire depuis au moins une année, ont été hospitalisées pour cause de Covid-19.

Il s’agit, en plus de Sellal, Ouyahia, Yousfi et Benyounès, de Abdelkader Ouali, ex-ministre des Travaux publics, Hamid Melzi, ex-patron de la SIH (Société d’investissement hôtelier) et de la résidence d’Etat Sahel à Club des Pins, et Abdelhak Boudrâa, ex-DG de l’Onou (Office national des œuvres universitaires), qui suivent tous des soins et, nous dit-on, répondent bien au protocole de soins.

D’autres détenus, dont l’état de santé ne s’est pas dégradé, sont quand à eux confinés à la prison. Il s’agit de l’ex-directeur général de l’ES Sétif, Fahd Halfaya, placé en détention provisoire le 7 juin dernier dans le cadre du scandale du trucage des matchs de football, fuité par des enregistrements de communications téléphoniques, du général à la retraite et candidat à la présidentielle d’avril 2019, Ali Ghediri, incarcéré depuis le 13 juin 2019, qui était en grève de la faim avant qu’il ne décide d’y mettre fin mercredi dernier, après avoir été dépisté et déclaré positif.

Selon nos interlocuteurs, Abdelghani Hamel, ex-patron de la police, Mahdjoub Bedda, ex-ministre de l’Industrie, Saïd Berkat et Djamel Ould Abbès, ex-ministres de la Solidarité, Boudjemaâ Talai, Abdelghani Zaalane (guéri de sa contamination) et Amar Ghoul, ex-ministres des Travaux publics, ont tous été testés négatifs.

**Silence inquiétant des autorités…**

Jusqu’en fin de journée, aucune déclaration officielle, aussi bien sur le décès de Moussa Benhamadi ou la situation sanitaire à El Harrach, n’a été enregistrée. C’est la black-out, alors que les familles des détenus et leurs avocats sont dans l’inquiétude la plus totale.

Jeudi dernier, le bureau du conseil de l’Ordre des avocats d’Alger a tenu une réunion urgente avec le procureur général et le président de la cour pour discuter des mesures à prendre afin de limiter la propagation de la pandémie.

Dans ce cadre, les deux parties se sont entendues pour partager le rôle des affaires en deux, paires et impaires, pour les juger séparément et éviter ainsi les regroupements dans les salles d’audience et ont décidé de renvoyer tous les dossiers programmés durant le mois d’août au mois de septembre prochain, à l’exception de ceux qui concernent les détenus et les référés.

Pour les avocats, la situation risque d’échapper au contrôle si les mesures nécessaires ne sont pas prises rapidement pour enrayer la transmission et la propagation du virus dans le milieu judiciaire et particulièrement carcéral.

Il faut dire que tous les détenus jusque-là contaminés sont comptabilisés au niveau de la prison d’El Harrach, dont les capacités d’accueil ne dépassent pas les 2500 pensionnaires, mais qui en raison de sa situation d’unique établissement à Algeroù la petite criminalité concerne plus de 95% des détenus, nous dit-on.

Même avec le transfert des femmes détenues vers la prison de Koléa, l’établissement pénitentiaire d’El Harrach n’offre pas les conditions de détention qui assurent la protection de la santé de ses locataires, malgré les moyens importants de prise en charge sanitaire mis à sa disposition, notamment en matière de médecins, médicaments et moyens d’exploration.

Aujourd’hui plus que jamais, des voix s’élèvent pour rejoindre celles qui ont appelé dès le début de la pandémie «à la libération des détenus malades et âgés, confrontés depuis le mois de mars à des mesures sanitaires drastiques qui les privent de tout contact avec l’extérieur, à l’exception de leurs avocats avec lesquels ils discutent dans l’espace réservé aux familles et non pas à travers les parloirs interdits pour la circonstance.

Des appels qui ont suivi ceux du commissaire des Nations unies aux droits de l’homme, Michelle Bachelet, qui a exhorté en mars dernier tous les Etats à travailler rapidement pour réduire le nombre de personnes en détention», en libérant «les détenus les plus âgés et ceux malades, ainsi que les délinquants présentant un risque faible».

L’appel a été suivi par celui de l’ONG Amnesty International, laquelle avait exprimé ses «craintes les plus vives» de voir la pandémie se propager dans les prisons algériennes.

Réagissant à la suite de la grâce présidentielle d’avril dernier, Amnesty International  a affirmé que «cette mesure consacrée exclusivement aux personnes condamnées doit être élargie à celles qui sont en attente de leur jugement ainsi qu’aux plus vulnérables face à la Covid-19, notamment celles qui souffrent de pathologies ou sont âgées, en vue de réduire la population carcérale et de prévenir la propagation du virus.

Nous appelons le président de la République à libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d’opinion en lien avec les manifestations du hirak. Nul ne devrait passer un seul jour en prison pour avoir exercé pacifiquement ses droits.

Il est scandaleux qu’un certain nombre de détenus d’opinion ou politiques demeurent injustement emprisonnés, y compris des militants ayant pris part à des manifestations pacifiques ou des journalistes qui ont assuré la couverture médiatique de manifestations.

Amnesty International rappelle que la détention provisoire ne doit être utilisée qu’à titre de mesure exceptionnelle et en dernier recours. Les autorités algériennes doivent également prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger la santé de tous les prisonniers», selon le communiqué.

Pour sa part, le Comité national pour la libération des détenus du hirak a lui aussi exigé la libération des détenus, au même tire que les organisations des droits de l’homme activant en Algérie.

De nombreux pays confrontés à la pandémie de la Covid-19 comme l’Italie, l’Espagne, la France, la Turquie, l’Irak, l’Indonésie, l’Iran, ou encore le Maroc, ont tous pris des mesures de libération des détenus pour soulager leurs prisons de la surpopulation carcérale et rendre plus maîtrisable la gestion de la propagation de la pandémie parmi les détenus.

L’Algérie aura beaucoup à gagner en revenant à l’exception de la règle de détention provisoire, prévue par le code de procédure pénale et transformée en une pratique générale. Si aujourd’hui la Covid-19 est limitée aux pensionnaires de la prison d’El Harrach, il n’est pas exclu que, demain, d’autres prisons à l’intérieur du pays soient touchées.

Quelles que soient les mesures prises pour isoler les détenus du monde extérieur, le risque zéro n’existe nulle part dans le monde.

[**SALIMA TLEMCANI**](https://www.elwatan.com/edition/signature/?auteur=Salima%20Tlemcani)

PLAQUÉ AU SOL PAR DES POLICIERS

**Liberté 22 07 2020 Un Algérien décède en Belgique.**

© D.R

La mort d’un jeune Algérien à Anvers, en Belgique, risque de créer une deuxième affaire George Floyd. Akram Kadri, 29 ans, a trouvé la mort, lundi dans la nuit, à Anvers en Belgique après son arrestation par des policiers. Les autorités belges justifient le décès par une maladie dont souffrait le jeune homme, sa mère réfute ces faits et les autorités algériennes attendent les résultats de l’enquête.

Selon des sources médiatiques, Abderrahmane-Réda Kadri, dit Akram, vit avec sa mère et sa sœur dans la banlieue d’Anvers, dans le nord de la Belgique. Il avait la double nationalité, algéro-belge. Lundi soir, vers 20h, la police l’appréhende et tente de l’arrêter parce qu’il “essayait de frapper des gens. Il était très agité”. Il était “sous l’effet de psychotropes” explique la police belge. Des images, filmées par des témoins, font le tour de la Toile : on y voit des policiers maintenir le jeune homme à plat ventre par terre. Certains témoins indiquent qu’un policier a laissé son genou sur le cou du jeune homme. Ils ont appelé une ambulance qui arrive 10 minutes plus tard. Akram est déjà inanimé.

Il respire à nouveau, mais décède quelque temps après son transfert à l’hôpital. Des sources policières, citées par des médias, ont expliqué que le jeune homme “était épileptique”. Mais sa mère, interrogée sur des plateaux de télévision, nie une quelconque maladie de son fils. “Mon fils ne souffrait d’aucune maladie. Samedi, il était avec moi, accompagné de sa fiancée”, a indiqué sa mère, Zoulikha Zitouni, interrogée par la chaîne Al-Hadath. Du côté des autorités algériennes, l’ambassadeur d’Algérie à Bruxelles, Amar Belani, a dit préférer attendre les résultats de l’enquête avant de se prononcer.

“Pour le moment, il est difficile de se prononcer sur l’intervention des agents de police ainsi que sur les conditions exactes dans lesquelles s’est déroulée l’arrestation de notre jeune compatriote Akram”, a écrit Amar Belani, dans une déclaration adressée à Liberté. L’ambassadeur a rappelé qu’une enquête judiciaire “a été ouverte par le parquet pour déterminer les causes exactes du décès ainsi que les circonstances dans lesquelles cette intervention policière est intervenue”.

Des contacts sont en cours avec le ministère public pour obtenir les premières informations officielles à ce sujet, a ajouté le diplomate qui rassure qu’il suivra “les développements de cette tragique affaire qui a fortement ému les membres de notre communauté et bien au-delà, car certains éléments doivent être clarifiés le plus tôt possible”.

“Le visionnage des vidéos, y compris celles qui circulent sur les réseaux sociaux et leur recoupement avec les résultats de l’autopsie permettront, je l’espère, de faire toute la lumière sur les quelques zones d’ombre qui entourent cette déchirante affaire”, a conclu Amar Belani. La mort d’Akram a provoqué un rassemblement des riverains qui ont dénoncé le racisme et réclamé justice. La vidéo de l’interpellation a vite fait le tour des réseaux sociaux et certains n’ont pas manqué de faire le lien avec la mort aux États-Unis de George Floyd, un accident qui a déclenché un mouvement mondial de manifestations contre le racisme.

**Ali Boukhlef**

**Son affaire sera examinée par la chambre d’accusation près la cour d’Alger**

**El Watan 23 07 2020 Le sort de Rachid Nekkaz connu le 29 juillet.**

**La chambre d’accusation près la cour d’Alger a examiné, hier, l’affaire de Rachid Nekkaz, candidat à l’élection présidentielle d’avril 2019, en détention depuis le 4 décembre dernier, pour quatre chefs d’inculpation dont incitation à attroupement non armé», «incitation de la population à s’armer», «incitation à l’empêchement des élections», «atteinte à l’unité territoriale». La décision sera connue le 29 juillet prochain.**

Poursuivi pour ses déclarations sur les réseaux sociaux, Rachid Nekkaz s’est retrouvé sous le coup de quatre inculpations, pour lesquelles il a été placé en détention provisoire le 4 décembre 2019.

Hier, son avocate, Me Zoubida Assoul, a plaidé devant la chambre d’accusation près la cour d’Alger contre la criminalisation des griefs par le juge d’instruction. Ce dernier avait retenu les délits d’«incitation à attroupement non armé», «atteinte à l’unité nationale», et les crimes d’«incitation de la population à s’armer et à empêcher la tenue des élections».

C’est à la suite d’un enregistrement vidéo diffusé sur les réseaux sociaux, dans lequel Rachid Nekkaz parle du gaz de schiste, des marches et des élections, à quelques jours du scrutin présidentiel du 12 décembre 2019, qu’il a été arrêté et placé sous mandat de dépôt. Lors de son audition pour la première fois dans le fond du dossier, Nekkaz avait refusé de répondre aux questions du magistrat en signe de protestation contre son incarcération, qu’il a jugée d’«arbitraire».

Il restera en prison durant près de quatre mois, avant que sa détention ne soit prolongée encore pour quatre mois. Le juge a fait ses conclusions, criminalisé l’affaire et l’a renvoyée devant la chambre d’accusation. La défense a contesté et demandé un complément d’enquête sur des questions précises, qui n’ont pas été prises en compte par le juge.

Dans sa décision, la chambre d’accusation a validé, le 12 juillet dernier, le complément d’information mais sans en préciser les points, ainsi que demandé par la défense. L’affaire est revenue hier devant la même juridiction. La défense a démonté les griefs retenus contre Nekkaz, alors que le représentant du parquet a préféré faire ses demandes, curieusement, par écrit.

Ce qui a étonné les avocats, non habitués à une telle pratique. En milieu d’après-midi, la chambre d’accusation a mis en délibéré sa décision, qui sera connue le 29 juillet. Pour MeZoubida Assoul, «les poursuites sont purement politiques et non judiciaires. Nekkaz a été arrêté à Chlef, où il habite et où il a été auditionné par la police judiciaire.

Le tribunal de Dar El Beida n’est territorialement pas compétent. Il a fait des déclarations politiques en tant qu’homme politique. Il a dit à la population qu’elle avait le droit de défendre les richesses de ce pays si les députés venaient à les vendre ou à les céder. C’est un homme pacifique qui n’a jamais appelé à la violence.

Il a dit aux Algériens qu’ils doivent protéger leurs voix en sortant le jour du vote pour surveiller et contrôler les urnes. Il n’a jamais dit qu’il fallait recourir à la violence pour empêcher les élections ou à s’armer». L’avocate est formelle : «On a fabriqué toute une affaire pour le mettre en prison.

Le dossier est vide. Il n’y a même pas eu de perquisition chez lui, à la recherche de pièces à conviction, ni d’analyse du listing des communications de son téléphone. Comment risque-t-on d’être déféré devant un tribunal criminel uniquement pour avoir exprimé un avis politique ?» Rachid Nekkaz, faut-il le préciser, est responsable du parti non agréé, MJC (Mouvement pour la jeunesse et le changement) et se trouve actuellement à la prison de Koléa depuis plus de huit mois.

[**SALIMA TLEMCANI**](https://www.elwatan.com/edition/signature/?auteur=Salima%20Tlemcani)

**El Watan 23 07 2020 Droits de l’homme : La présidente de SOS disparus est décédée hier.**

**La présidente de l’Association SOS disparus, Fatima Yous, tire sa révérence. Elle est décédée hier, à l’âge de 85 ans.**

Elue à la tête de l’organisation depuis 1999, la dame, dont le petit-fils a été enlevé dans les années 1990, n’a pas cessé de lutter sur le terrain pour réclamer la vérité sur le sort des victimes des disparitions forcées en Algérie.

Avec d’autres membres des familles des disparus, Fatima Yous a organisé, plus de vingt ans durant, de nombreuses actions pour faire la lumière sur cette séquence de la tragédie nationale : marches, rassemblements, conférences et même… des actions auprès des Organisations de défense des droits de l’homme de l’ONU.

Elle s’est faite, en compagnie des mères et des parents des disparus, malmener à plusieurs reprises par les services de sécurité chargés d’empêcher, notamment au début des années 2000, les rassemblements organisés devant l’ex-Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l’homme (CNPPDH).

Durant les marches du mouvement populaire du 19 Février, Fatima Yous était aussi présente, avec d’autres membres de l’Association, pour attirer l’attention sur l’affaire des disparitions forcées des années 1990. Elle quitte ce monde sans pouvoir connaître l’issue de son combat.

[**M. M.**](https://www.elwatan.com/edition/signature/?signature=M.%20M.)

**DÉCÈS DE FATIMA YOUS, PRÉSIDENTE DE SOS DISPARUS**

**Liberté 23 07 2020 Une battante jusqu’au bout.**

Elle disparaît sans avoir eu la chance de connaître le sort de son neveu, Amine Amrouche, enlevé au Ramadhan 1997 : fondatrice de l’association SOS Disparus, Mme Fatima Yous est décédée hier, à l’âge de 85  ans, à Paris, des suites d’une longue maladie, a annoncé l’association dans un communiqué. Cette grande dame à la petite silhouette, dont la témérité n'a d’égale que son passé révolutionnaire dans la région de Bouzguène, précisément à Takoucht, en Kabylie, a fait du combat pour la justice et la vérité sur les disparitions forcées durant la décennie “noire” sa raison d’être dès le jour où son neveu a été enlevé chez elle à Baraki, au sud d’Alger. “J’ai eu le privilège de travailler avec elle pendant vingt ans, c’est une battante, une ‘dame de fer’, une moudjahida et une grande militante pour un État de droit.

C’est une grande perte pour l’Algérie”, regrette Ferhati Hassan, un des représentants de SOS Disparus. Il se rappelle comment en 2005, alors que le pouvoir de Bouteflika venait d’adopter la charte pour la paix et la réconciliation nationale, Mme Fatima Yous, lui et deux autres militantes ont mené une caravane d’Alger vers Ghardaïa, puis vers Oran, pour sensibiliser les citoyens sur la cause des disparus et battre en brèche la nouvelle politique visant à tourner la page de cette sanglante décennie. “Cette grande dame, militante infatigable, armée de courage, de détermination et d'engagement, était connue pour son combat pour la vérité et pour la justice sur les disparitions forcées”, a réagi l’association RAJ.

“Nous lui rendons un vibrant hommage et, à travers elle, à celles et à ceux qui se battent pour la vérité et la justice”, écrit, pour sa part, le FFS qui se dit “très affecté par cette disparition”, tout comme les ligues des droits de l’Homme. Mme Fatima Yous devrait être enterrée vendredi prochain à Baraki.

**Karim K.**

PLUS DE 400 MIGRANTS INTERCEPTÉS EN UNE SEULE NUIT DONT UNE MAJORITÉ D’ALGÉRIENS

**Liberté 27 07 2020 Les harragas déferlent sur l’Espagne.**

© D.R.

**Selon les données de l'Agence européenne des frontières, les Algériens représentent 55% des migrants interceptés dans le détroit et la mer d'Alboran, lorsque les années précédentes, ce pourcentage ne dépassait pas 10%.**

Parallèlement à la crise sanitaire mondiale se profile une autre crise humanitaire ; des centaines d’Algériens ont repris la route de l’émigration clandestine. Dans la nuit de vendredi à samedi, les autorités espagnoles ont intercepté 418 migrants clandestins dans la région de Murcie, dont une majorité d’Algériens. Selon des médias espagnols, ces 418 migrants sont arrivés sur les côtes ibériques à bord de 31 bateaux.

Ils sont actuellement dans la région de Murcie où ils doivent être mis en quarantaine par crainte d’être atteints de Covid-19. Selon le journal El Pais, “une partie a été secourue en haute mer par le sauvetage maritime et la Garde civile, et d'autres ont déjà été localisés à terre, selon des sources de la délégation gouvernementale à Murcie”.
S’il admet que les bonnes conditions climatiques ont encouragé, ces dernières semaines, la reprise de cette activité de migration clandestine, le célèbre journal estime que le nombre de débarqués était très important, surtout que cela est arrivé dans une seule région et en une seule nuit. À titre de comparaison, dans la semaine du 13 au 19 juillet, 170 migrants sont arrivés irrégulièrement dans toute l'Espagne. Durant la même nuit de vendredi à samedi, la région voisine d’Alicante avait reçu 12 autres bateaux qui transportaient 79 migrants.
Les médias espagnols n’ont pas donné les détails sur les nationalités des migrants. Mais des vidéos partagées sur les réseaux sociaux montrent des groupes de jeunes algériens, parfois accompagnés de femmes et d’enfants, arrivant sur les côtes espagnoles. Certains ont même laissé des commentaires se félicitant de leur arrivée en Europe. Des familles de certains migrants indiquent que le coût de la traversée est de 600 000 DA par personne.

**La filière algérienne réactivée**

Outre ces indices, des rapports gouvernementaux espagnols avancent que les départs de bateau depuis les côtes algériennes et qui finissent par débarquer, notamment aux Baléares, à Murcie et à Alicante, sont en augmentation depuis 2019. “Actuellement, les Algériens représentent 55% des migrants interceptés dans le détroit et la mer d'Alboran, lorsque les années précédentes, ce pourcentage ne dépassait pas 10%”, selon les données de l'Agence européenne des frontières (Frontex). En mai dernier, un rapport de la Commission européenne, révélé par El Pais, s’alarmait sur la route migratoire algérienne. “À moyen terme, la pression migratoire algérienne devrait rester élevée, étant donné que les réseaux de trafic ont adapté leur modus o0perandi et organisent des départs simultanés pour dépasser la capacité des autorités algériennes malgré les restrictions de la Covid-19”, précise le document. Jusqu'au 3 mai, 1 389 personnes étaient arrivées irrégulièrement d'Algérie par cette route et pratiquement toutes de nationalité algérienne, révèle encore la presse ibérique. Selon les données de Frontex, collectées dans ce rapport communautaire, les Algériens “représenteraient un quart du nombre total d'entrées par voie maritime enregistrées dans le détroit et la mer d'Alboran”. Deux “passeurs” en provenance d’Algérie ont même été arrêtés, la semaine dernière, en Espagne, indiquent des médias locaux. Outre son caractère illégal, cette vague migratoire pose des problèmes sanitaires aux autorités espagnoles.

Surtout que parmi les migrants interceptés, au moins 7 ont été contrôlés positifs au coronavirus. Ils ont été transférés dans un centre de santé de la région de Murcie. Mais les autorités locales craignent de ne pas pouvoir mettre tout le monde en quatorzaine, comme l’exige la réglementation locale pour toute personne arrivant de l’étranger. Le protocole sanitaire établi par les autorités espagnoles prévoit que “si nécessaire, l'autorité sanitaire peut demander une autorisation émanant d'un juge pour imposer des mesures de privation ou de restriction de liberté pour garantir l'isolement”. Au bout de 60 jours de détention, les migrants sont soit expulsés vers leur pays d’origine, soit libérés en attendant de leur trouver une solution en Espagne.

**Ali Boukhlef**

**El Watan 28 07 2020 Le procès de Drareni programmé pour le 3 août.**

**Le procès du journaliste Khaled Drareni est programmé pour le 3 août prochain au tribunal de Sidi M’hamed (Alger), ont annoncé des avocats du collectif de défense du détenu.**

Une alerte du Comité national de libération des détenus (CNLD) a fait part, il y a quelques jours, d’une première programmation (27 juillet). Les avocats, qui s’étaient approchés des services du procureur de la République de cette juridiction, ont constaté qu’aucune audience n’est programmée pour cette date. Le tribunal dispose légalement d’un délai de 30 jours, à compter du renvoi, pour fixer la date de l’audience.

Les avocats s’interrogent sur le «retard» dans la programmation de l’affaire, renvoyée devant la correctionnelle le 6 juillet dernier. «La défense s’interroge sur le retard de la programmation de l’affaire depuis le renvoi programmé le 6 juillet et la mise en liberté de Samir Benlarbi et Slimane Hamitouche, tous trois dans le même dossier.

C’est d’autant plus inexplicable que des affaires ont été programmées rapidement dans ce tribunal et d’autres après le renvoi», s’étonne Me Aïcha Zamit, membre du collectif de défense. Concernant le verdict, l’avocate considère «étonnant» qu’il ne bénéficie pas de la libération comme les deux autres prévus poursuivis «comme lui dans le même dossier, à savoir Slimane Hamitouche et Samir Benlarbi».

«Ce dernier était dans la rue dans le cadre de son activité politique. L’autorité judiciaire nous prouve à chaque fois que ce genre d’affaire est traité politiquement. Donc, on ne peut jamais être sûr du verdict final (libération ou prison)», s’offusque-t-elle.

Directeur du site Casbah Tribune et correspondant de la chaîne TV5 Monde, Khaled Drareni a été arrêté le samedi 7 mars à Alger-Centre alors qu’il couvrait une marche du mouvement populaire. Il est placé sous contrôle judiciaire après sa garde à vue au commissariat Cavaignac, en compagnie des militants Samir Benlarbi, Slimane Hamitouche et du policier Toufik Hassani, tous incarcérés.

Drareni est présenté le 29 mars devant le tribunal de Sidi M’hamed afin d’exécuter la décision de la chambre d’accusation près la cour d’Alger (Ruisseau), en date du 24 mars, qui a annulé son contrôle judiciaire.

Incarcéré à la maison d’arrêt d’El Harrach avant d’être transféré à la prison de Koléa, il est accusé d’«atteinte à l’unité nationale» et d’«incitation à attroupement non armé». Le journaliste, dont l’affaire a été instruite dans le même dossier que Benlarbi et Hamitouche, libéré le jeudi 2 juillet, n’a pas bénéficié de la liberté provisoire. «Khaled est une personnalité très forte. L’arbitraire ne l’abattra pas», signale Me Zamit, qui lui a rendu visite il y a dizaine de jours.

[**IDDIR NADIR**](https://www.elwatan.com/edition/signature/?auteur=Iddir%20Nadir)